



**RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation Régionale Académique à la
Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

Délégation Régionale Académique à la
Formation Professionnelle Initiale et Continue

**Demande d'ouverture de formation en vue de la délivrance
du Certificat de Spécialisation « Encadrement Secteur Sportif » multi-activités
physiques ou sportives pour tous (MAPS)**

Référence

Arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité « Encadrement secteur sportif option Multi-activités physiques ou sportives pour tous » du certificat de spécialisation et fixant les modalités de délivrance (arrêté) RNCP n°41870 (à partir du 1^{er} septembre 2026)

	Documents à joindre à la demande d'ouverture
	Si l'établissement est hors Education nationale - N° d'enregistrement DREETS et dernier bilan financier et pédagogique - Attestation QUALIOPF en cours de validité
	Si l'organisme de formation est habilité pour un BPJEPS avec la même option, joindre le courrier d'habilitation émis par la DRAJES concernée.
	Onglets de l'annexe à renseigner : • Tests et attestations exigés • Infrastructures et/ou sites sportifs • Équipe pédagogique • Structures d'accueil pour les Périodes de Formation en Milieu Professionnel • Réseau de partenaires • Projet pédagogique de Formation

ÉTABLISSEMENT OU ORGANISME DE FORMATION

ÉTABLISSEMENT OU ORGANISME DE FORMATION	
Dénomination :	
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
Téléphone :	Mel :
Code UAI :	
Demande d'ouverture de la formation : Certificat de Spécialisation « Encadrement Secteur Sportif » multi activités physiques ou sportives pour tous (MAPS) - Au titre de la formation initiale scolaire secondaire ou supérieure : oui/non - Au titre de la formation initiale par apprentissage : oui/non - Au titre de la formation professionnelle continue : oui/non	
Une partie de l'enseignement est-elle prévue en distanciel ? (Modalités et quotité)	
Effectif prévisionnel :	
Nom du responsable du parcours de formation (ou professeur référent) :	
Téléphone :	
Adresse mel :	
Signature :	Le

PARTIE 1 – OPPORTUNITÉ

CADRE GÉNÉRAL de la FORMATION
Opportunité du projet en fonction des besoins du secteur professionnel en matière d'emplois et de compétences
Opportunité du projet en fonction de l'offre de formation sur le territoire (toutes voies, tous réseaux confondus)
Cohérence de la demande avec le projet du centre de formation et son offre globale de formation
Vivier de recrutement / Publics visés ¹ (Arrêté du 2 décembre 2025 – Article 4)
Infrastructures et/ou sites sportifs répondant aux attendus de la formation : • Nature, disponibilité et accessibilité des infrastructures et/ou sites sportifs répondant aux attendus de la formation - <i>Annexe à renseigner</i> • Des coûts liés à l'accessibilité aux infrastructures et sites sportifs ont-ils été anticipés ? (transport, location...) • Des investissements matériels sont-ils nécessaires ? • En complément de l'annexe, merci de préciser dans quelle mesure la nature et la disponibilité des infrastructures et/ou sites sportifs permettent de couvrir les 3 champs d'activité :
Équipe pédagogique : Enseignants et/ou formateurs pressentis (liste nom-prénom, concours/diplôme(s), pôle(s) d'activités investi(s) et contenus enseignés dans le cadre du CS – <i>Annexe à renseigner</i>) • Des recrutements, des besoins de formations sont-ils nécessaires ?

¹ Arrêté du 2 décembre 2025 portant création de la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation et fixant ses modalités de délivrance

NOR : MENE2531500A

Article 4 : L'accès en formation à la spécialité « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » de certificat de spécialisation est ouvert en priorité aux candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel notamment ceux qui ont validé l'unité facultative « secteur sportif »

Il est également ouvert sur décision du recteur prise après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, aux personnes remplissant les conditions fixées à l'[article D. 337-144 du code de l'éducation](#)

MÉTIERS ET COMPÉTENCES

Métiers visés / Opportunités et perspectives d'insertion professionnelle

CONTRIBUTION DU RÉSEAU ASSOCIATIF ET PARTENARIAL A LA FORMATION

Réseau de partenaires / Professionnels identifiés (Annexe V de l'arrêté du 2 décembre 2025) qui pourront s'impliquer dans l'accueil des jeunes en PFMP, en cohérence avec les attendus de la formation (CSE2S MAPS)

- *Annexe à renseigner*
- En complément, préciser dans quelle mesure la variété des structures, des publics et activités permet l'évaluation certificative des compétences correspondant aux différentes unités du diplôme :

Pour information, lien convention tierce pour l'apprentissage [site MCPA](#)

Contribution des partenaires et actions conjointes menées dans le cadre du parcours de formation au regard des exigences et contenus du diplôme

- *Annexe à renseigner*
- En complément, mettre en évidence la cohérence et la valeur ajoutée des partenariats dans le parcours de formation et l'apport de ces actions conjointes au regard des exigences du diplôme (prise en compte de la diversité des publics, des pratiques, de contenus spécifiques, etc.) :

PARTIE 2 – PROJET PÉDAGOGIQUE DE FORMATION

ORGANISATION PLURIDISCIPLINAIRE DE LA FORMATION EN ÉTABLISSEMENT ou ORGANISME DE FORMATION

Mettre en évidence la ou les stratégies pluridisciplinaires envisagé(es) dans le cadre de la contribution collective aux 4 pôles de formation (activités professionnelles métier) :

PROGRAMMATION DE LA FORMATION

Calendrier général prévisionnel (dates de EPMSP, articulation des pôles travaillés dans le temps : objectifs et durées accordées, dates des PFMP, actions ou projets spécifiques, intégration de l'évaluation des compétences, autres éléments de calendrier).

Le cas échéant, joindre le ruban pédagogique.

Éléments de progressivité des apprentissages envisagés :

PRATIQUE EN MILIEU PROFESSIONNEL – Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Modalités envisagées pour la préparation des PFMP et la détermination des objectifs en lien avec les tuteurs :

Modalités envisagées pour le suivi des élèves dans le cadre des PFMP (RH, outils pédagogiques) :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

AVIS DE LA DRAJES	
☐ Avis Favorable	☐ Avis Défavorable
Commentaires éventuels :	
DECISION DE LA RECTRICE	
☐ Favorable à l'ouverture	☐ Défavorable à l'ouverture